Une image contenant Police, logo, symbole, Graphique

Description générée automatiquement

Cahier des Clauses techniques Particulières

Marché à procédure adaptée

**Le pouvoir adjudicateur :**

OFDT

69, rue de Varenne 75007 Paris

Objet du marché :

**Téléphonie mobile**

Table des matières

[1.1. Présentation 3](#_Toc184218421)

[1.2. Objet 3](#_Toc184218422)

[2.1. Téléphonie mobile 3](#_Toc184218423)

[2.2. Fonctionnement cible 3](#_Toc184218424)

[3.1. Spécifications exprimées 3](#_Toc184218425)

[3.2. Commun à l’ensemble des forfaits 4](#_Toc184218426)

[5.1. Prestations liées à la facturation 4](#_Toc184218427)

[5.2. Services attendus liés à la gestion de la flotte 4](#_Toc184218428)

1. Contexte
   1. Présentation

L’Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) est l’organisme public qui en France est chargé du recueil, de l'analyse et de la synthèse des données relatives aux drogues, qu'elles soient licites (alcool, tabac) ou illicites, ainsi qu'aux données sur les jeux d'argent et de hasard.

Créé en 1993, l’OFDT est un groupement d’intérêt public (GIP) à durée indéterminée, constitué entre dix ministères, la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS) et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), représentant l’État.

Le GIP est reconnu comme opérateur public dont la tutelle administrative est assurée par la MILDECA.

* 1. Objet

La consultation a pour objet la fourniture de services téléphonie mobile.

Il s’agira majoritairement de commande de forfait sans terminaux.

1. Existant
   1. Téléphonie mobile

Le maitre d’ouvrage utilise actuellement 7 abonnements de téléphonie mobiles.

Il est propriétaire des smartphones utilisés (débloqués).

* 1. Fonctionnement cible

Le maitre d’ouvrage envisage de ne plus utiliser de service de téléphonie fixe et de les remplacer uniquement par des téléphones mobiles.

Cela représente un parc d’environ 35 lignes.

1. Bordereau des prix unitaires
   1. Spécifications exprimées

Les détails des forfaits demandés dans le cadre du BPU sont des **spécifications minimales.**

**Les candidats qui iront au-delà de ses spécifications verront leur note du critère « dépassement des minima des forfaits du BPU » augmentée »**

Les candidats sont invités à présenter tous les services qui sont inclus dans les forfaits proposés.

Lorsque des conditions spécifiques s’appliquent le préciser dans le mémoire technique.

Sans précisions ces services seront réputés inclus sans obligation ni surcoût.

Par exemple :

* Deuxième carte Sim pour un même abonnement
* Deuxième carte Sim pour tablette pour un même abonnement
* Remplacement des cartes Sim sur perte ou détérioration
* Modification du type de forfait
* Engagement minimal
* Engagement sur les délais de livraison d’une nouvelle ligne
  1. Commun à l’ensemble des forfaits

Pour l’ensemble des forfaits proposées au BPU les exigences suivantes s’appliquent sans surcoût :

* Débit réduit au-delà de la consommation prévue en data
* Téléphonie via un réseau wifi
* Fourniture de carte Sim prédécoupée tous formats
* Changement de titulaire
* Suspension temporaire de ligne

1. Catalogue

Afin de permettre une exploitation souple du marché il est demandé aux candidats de disposer, en plus du BPU, d’un catalogue sur la base duquel seront émis les bons de commande.

Ce catalogue sera mis à jour régulièrement en fonction des évolutions techniques et tarifaires du titulaire. Idéalement celui-ci est accessible en ligne via un espace réservé avec les remises consenties dans le cadre du présent marché.

Les candidats préciseront dans l’acte d’engagement le taux de remise consentie sur leur catalogue prix public.

Ce catalogue pourra contenir des terminaux, accessoires, forfaits, services etc...

1. Prestations attendues
   1. Prestations liées à la facturation

Ces prestations doivent être intégrées dans le prix unitaire des forfaits proposés.

Le mémoire technique du candidat précise les facilités offertes pour la facturation et le contrôle du coût du service.

Notamment :

* Facturation en fonction d’une flotte (forfait flotte).

A l’intérieur ou en annexe de la facture d’une flotte fourniture de sous compte de regroupement d’abonnements (indication du coût total des abonnements d’un même service).

* Conditions particulières pour les communications « internes » mobiles vers mobiles de la flotte ou mobiles vers les téléphones fixes du pouvoir adjudicateur.
  1. Services attendus liés à la gestion de la flotte

L’offre du candidat précise les services associés proposés. Il s’agit notamment des services suivants :

* Fourniture d’outils de gestion de flotte (facture détaillée par ligne, analyse de facture, détail des appels)
* Possibilité d’avoir une gestion en ligne (Extranet)
* Fourniture en complément de la facture et à la demande du pouvoir adjudicateur, des justificatifs de communications sous forme électronique. Ces justificatifs comprennent :
  + Les dates, heures et minutes de début d’appel
  + La durée de la conversation
  + Le numéro public appelé

Ces justificatifs peuvent être mis à disposition via un extranet. Dans ce cas, la sécurité et la confidentialité des informations doit être assurée.